



Parc des sports Antonin Chastel
115 avenue Léo Lagrange
63300 Thiers
Mail : contact@sat-athle.com
Site internet : <https://www.sat-athle.com>

ADHESION 2026-2027

Du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

Merci de bien vouloir compléter ce formulaire de **MANIÈRE PRÉCISE et SURTOUT LISIBLE** afin de faciliter la saisie de la licence - Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte (cette fiche imprimée + règlement à l'ordre de SAT Athlétisme)

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Enregistré le :

Catégories

- ☐ 2021 et + : U7 baby-athlétisme (160 €) ☐ 2010-2011 : U18 cadet-te (160 €)
☐ 2018-2020 : U10 éveil-athlétisme (160 €) ☐ 2008-2009 : U20 junior (160 €)
☐ 2016-2017 : U12 poussin-e (160 €) ☐ 2005-2007 : U23 espoir (160 €)
☐ 2014-2015 : U14 benjamin-e (160 €) ☐ 1993-2004 : SE senior (160 €)
☐ 2012-2013 : U16 minime (160 €) ☐ 1992 et avant : MA master (160€)
☐ Running loisir ou compétition (160 €) **si licence compétition cochez** ☐
☐ Marche nordique (150 €)
☐ Licence encadrement dont juge (**offerte par le club**)
☐ Achat maillot du club (28 €) ☐ Débardeur (24€) ☐ Brassière (36€) ☐ Veste (46€)

MODE DE RÈGLEMENT DE LA LICENCE ANNUELLE

- ☐ Espèces : ☐ Chèques : ☐ Coupons Sport :
☐ **Chèques Vacances*** :
☐ **N° PASS REGION 2026*** (réduction de 30 €) :
+ CODE PIN (4 CHIFFRES) DE LA CARTE PASS RÉGION :
☐ **PASS*SPORT 2026*** (réduction de 70 €) : indiquer le n°
*Date limite de prise en compte de ce type de paiement : 31/12/2026. La réduction ne sera pas appliquée si les identifiants ne sont pas renseignés correctement.
Réduction de 10 % à partir de la 2ème licence dans la même famille (sur la moins chère des 2).
Possibilité d'échelonner les règlements (en donnant la totalité lors de la prise de licence – **à signaler !**)
☐ Je souhaite une attestation de paiement de la licence.
Aucun remboursement de cotisation n'est possible en cours d'année quel qu'en soit le motif.

ASSURANCES (articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du sport)

La FFA propose aux licenciés une assurance individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme (inclus dans le coût de la licence).
☐ **J'ACCEPTÉ** l'assurance individuelle accident et assistance proposée.
☐ **JE REFUSE EXPRESSÉMENT** l'assurance individuelle accident et assistance proposée, et reconnais avoir été informé(e) des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'athlétisme.
☐ Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus ou sur son espace personnel FFA, ainsi que des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances).

TRÈS IMPORTANT – PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ

☐ **ATHLÈTE MAJEUR** : conformément à l'article L.231-2 du Code du sport, toutes les personnes majeures qui demandent une licence ou son renouvellement doivent réaliser ou **RENOUVELER** chaque saison le **Parcours de Prévention Santé (ou PPS)** via le **formulaire en ligne** dans leur **espace personnel FFA**. En cas de perte des identifiants, faire une demande au secrétariat du club (contact@sat-athle.com) qui vous les fera retransmettre.
*Les nouveaux licenciés recevront après pré-inscription faite par le club leurs identifiants personnels FFA par mail (attention aux spams) permettant l'accès à leur nouvel espace personnel FFA, aux fins de réaliser le PPS. Seulement à l'issue de cette opération menée dans son intégralité, leur licence pourra être validée.

☐ **ATHLÈTE MINEUR** : conformément aux articles L.231-2 et D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du sport, les personnes mineures qui demandent une licence ou son renouvellement, quel que soit son type, doivent attester chaque saison et conjointement avec leur responsable légal, **via le formulaire en ligne** dans leur **espace personnel**, d'avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire relatif à l'état de santé du mineur prévu à l'article D.231-4-1 du Code du sport. À défaut, les personnes exerçant l'autorité parentale sur l'athlète mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois. Les certificats médicaux, établis par un médecin librement choisi, doivent être délivrés suivant la réglementation en vigueur. Pour les nouveaux licenciés mineurs, même procédure que pour les majeurs ci-dessus (*).

INFORMATIONS LICENCIÉ(E)

NOM : Prénom :
Nouveau licencié à la Fédération Française d'Athlétisme : ☐ oui ☐ non **Si non, numéro de licence :**
Sexe : ☐ F ☐ M **Date et lieu de naissance :** Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville (pays) :
Téléphone athlète :
Pour les athlètes mineurs :
Téléphone mère : Téléphone père :
Contact en cas d'urgence (nom, lien de parenté, téléphone) :
Adresse e-mail pour transmissions importantes (gestion licence, vie du club, compétitions, etc.) à renseigner de manière lisible
E-mail de contact :

VIE DU CLUB

- ☐ Je m'engage, ou dans le cas d'un athlète mineur, mes parents s'engagent à participer au moins une fois dans l'année à la vie du club (accompagnement aux événements organisés par le club, aux compétitions, etc.)
☐ **Je suis informé(e) que le club invite ses licencié(e)s et/ou leur(s) accompagnant(s) à participer aux formations FFA de tous niveaux, et notamment à celles de jury d'épreuve, fonction indispensable à la bonne tenue des compétitions et au bon fonctionnement du club (risque d'amendes en cas de carence sur les compétitions). Les candidats intéressés par les formations prévues en 2026-2027 se verront offrir la licence obligatoire pour y accéder.**

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) agissant en qualité de père / mère / tuteur, autorise par la présente :
- Les responsables et les entraîneurs des SAT Athlétisme à prendre toutes les mesures urgentes en cas de nécessité et à faire transporter mon enfant vers une structure hospitalière.
- Les responsables et les entraîneurs des SAT Athlétisme à prendre des photos et vidéos lors des événements organisés par le club (droit à l'image).
- Les responsables, entraîneurs du club ou bénévoles à transporter après accord mon enfant dans leur véhicule personnel pour se rendre aux compétitions : ☐ Oui ☐ Non

- Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur des SAT Athlétisme (disponible sur le site), ainsi qu'à respecter les statuts et règlements de la FFA.
- Conformément à l'article R232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, j'autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang par un membre du personnel médical.
- **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS** : J'accepte que les données à caractère personnel me concernant soient collectées et traitées informatiquement par le club ainsi que par la FFA. Stockées sur le SI-FFA, elles pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Je suis informé(e) de mon droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée sur les données me concernant, ainsi que de mon droit à m'opposer au traitement et/ou à la publication de ces données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr.

☐ Oui ☐ Non

Signature de l'athlète ou de son représentant légal :